

RAPPORT N° 95/5-30
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE
FINANCEES PAR LE F.I.V.

Par Délibération n° 94/4-42 en date du 29 juin 1994, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer le deuxième Contrat de Ville avec l'Etat et le Département portant sur la période 1994/1998.

Le contrat signé le 7 juillet 1994 a comme axes prioritaires retenus par la Municipalité :

- la lutte contre l'exclusion ;
- la lutte pour la dignité.

Par Délibération n° 94/6-01, les actions pour l'année 1994 ont été arrêtées. Par Délibération n° 95/4-10, les actions pour l'année 1995 ont été arrêtées.

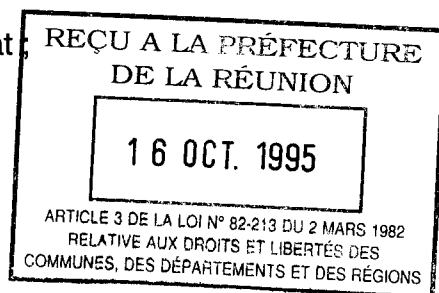
Il convient aujourd'hui, de se prononcer sur des actions retenues pour 1995 dans le cadre du Fonds Interministériel à la Ville de manière à permettre l'engagement des crédits d'Etat.

Vous trouverez annexé au présent Rapport un tableau financier récapitulatif de ces actions.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- * à engager ces actions du Contrat de Ville dont la liste est jointe en annexe ;
- * à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appel d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- * à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat ;
- * à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/5-30
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

OBJET

**APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE
FINANCEES PAR LE F.I.V.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Paul HOARAU, 4ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(8 abstentions -dont 2 votes par procuration-)**

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions du Contrat de Ville pour l'année 1995 financées par le F.I.V., dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire :

* à engager les actions du Contrat de Ville pour 1995 financées par le F.I.V. ;

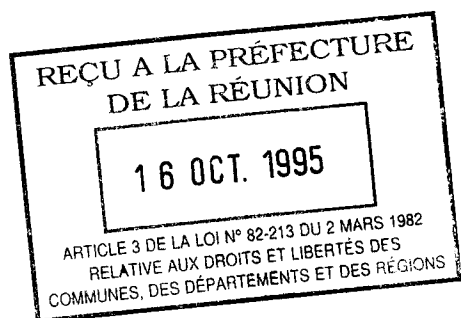
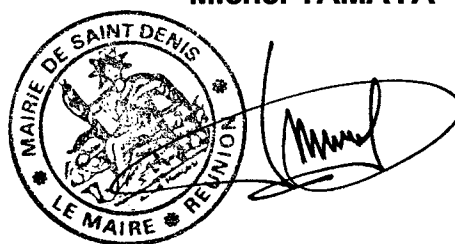
* à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appel d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;

DELIBERATION N° 95/5-30

- * à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat ;
 - * à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA



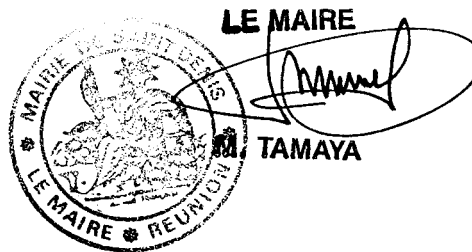
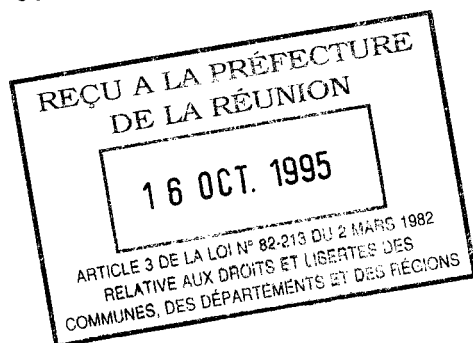
ANNEXE AU RAPPORT N° 95/5 -30

PROGRAMME 1995 - CONTRAT DE VILLE

ACTIONS FINANCEES PAR LE FONDS INTERMINISTERIEL A LA VILLE

CODE	LIBELLE DES ACTIONS	FINANCEMENT EN FRANCS		
		ETAT	VILLE	TOTAL
1c2	Prévention de la délinquance	375 000	375 000	750 000
1c4	Loisirs et prévention sociale	550 000	550 000	1 100 000
1d1	Plan Lecture	100 000	100 000	200 000
1 e1	Jeumont arts plastiques	110 000	-	110 000
1a22	Animation des équipements sportifs de proximité	140 000	140 000	280 000
2c3	Formation élus associatifs	150 000	150 000	300 000
TOTAL		1 425 000	1 315 000	2 740 000

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995



**CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
ANNEE 1995**

SAINT-DENIS	CITOYENNETE	
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	PREVENIR LA RECIDIVE	1C2

PRESENTATION DE L'ACTION :

Organisation du FORUM sur la sécurité des villes à Saint-Denis de la Réunion en partenariat avec le FORUM EUROPEEN sur la sécurité et le P.N.U.D. pour l'ONU.

MISE EN OEUVRE :

- Mise en place de l'accueil des délégations
- Participation aux frais d'hébergement et de transports des délégations
- Organisation du FORUM
 - Secrétariat
 - Traduction
 - Transport
 - Matériel bureautique
 - Réception

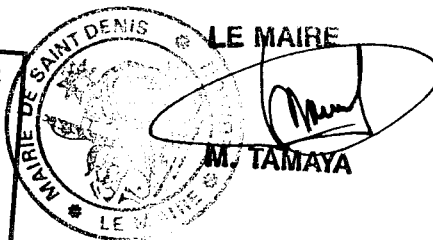
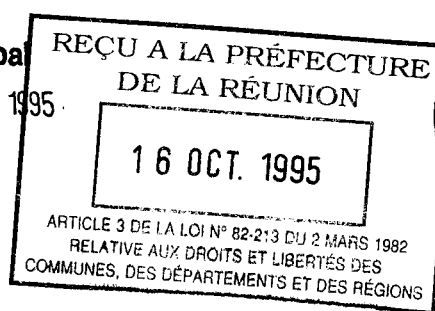
PARTENAIRES LOCAUX :

- Pour l'Etat :** la Préfecture
 le Parquet
 la DRIV
- Pour l'Europe :** l'AGILE
- Pour la Réunion :** le Conseil Général
 le Conseil Régional

PORTEUR DU PROJET

- VILLE DE SAINT-DENIS avec le concours :
- * du Club Animation Prévention - Conseil Communal de Prévention de la Délinquance
- * de l'Association Dionysienne de Promotion Economique

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995.



PLAN DE FINANCEMENT 95	1 C2					
	Etat	FIV	Ville	Région	Départem.	Autres
		375 KF	375 KF			
Total	375 KF		375 KF			

DEVIS 1 C2

Organisation du congrès		150 000.00
Location salle	97 000.00	
Personnel secrétariat	38 300.00	
Sonoriation	14 700.00	

Matériel et frais de traductions simultanées		250 000.00
--	--	------------

Logistique du congrès		300 000.00
-----------------------	--	------------

Coopération régionale		50 000.00
-----------------------	--	-----------

TOTAL		750 000.00
		=====

CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
ANNEE 1995

SAINT-DENIS	CITOYENNETE	
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	LOISIRS ET PREVENTION SOCIALE	1 c 4

PRESENTATION DE L'ACTION :

Cette action concerne 4 axes :

1. La prévention vacances avec la poursuite des actions engagées dès le 1er contrat de ville avec recentrage sur des publics sensibles après validation par le CCPD.
2. La prévention routière avec :
- la poursuite des actions de communication, de formation des jeunes.
3. La mise en oeuvre d'un observatoire communal de la délinquance.
4. La création d'une antenne de justice aux Camélias et la mise en oeuvre de moyens financiers pour assurer le fonctionnement de ces maisons de justice.

MISE EN OEUVRE :

Projet 1 : Montage de projets avec l'association d'Education Populaire.

Projet 2 : Mise en oeuvre de campagne de communication avec le Conseil Général ou Régional (exemple : le port du casque).

Projet 3 : Mise en place de moyens humains et techniques pour le démarrage de l'observatoire communal en liaison avec l'observatoire départemental.

Projet 4 : Gestion des "Maisons de Justice" sur la ville.

PILOTE : Ville de Saint-Denis

PARTENAIRES : Etat
Conseil Général
Conseil Régional

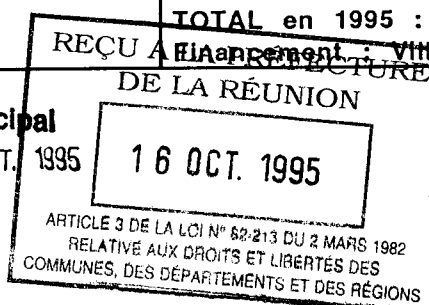
ARTICULATION :**COUT ESTIME :**

Projet 1 : 550 KF par an
Projet 2 : 70 KF par an
Projet 3 : 300 KF par an
Projet 4 : 210 KF par an

TOTAL en 1995 : 1135 KF

Financement : Ville : 550 - Etat (FIV) : 550

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995



LE MAIRE

M. TAMAYA

CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
ANNEE 1995

SAINT-DENIS	CITOYENNETE/IDENTITE	
ECOLE	PLAN LECTURE	1 d 1

PRESENTATION DE L'ACTION :Objectif :

Poursuivre les actions engagées dans le premier contrat, optimiser le fonctionnement des équipements réalisés, associer les parents aux animations.

Projet 1 :

- Aménagement de "coins parents" dans les BCD, pour accueillir les parents le soir avec prêts de livres, de revues spécialisées concernant la fonction parentale. Prêts de livres aux parents et aux enfants assurés par des vacataires (de préférence des parents).

Projet 2 :

Dotations de livres réunionnais aux BCD.

Pour mémoire :

- mise en réseau des BCD/Bibliothèque (cf culture)
- formation des animateurs des BCD

MISE EN OEUVRE :

Concernant l'action "aménagement de coins parents", le projet sera à définir école par école avec le partenaire Education Nationale.

PILOTE : Service des Affaires scolaires et service culturel

PARTENAIRES : DRAC
Associations parents d'élèves et associations de quartiers
Conseil Général
Education Nationale:
- maintien des moyens mis en oeuvre pour les actions engagées
- actions nouvelles, encadrement, formation et conseils.

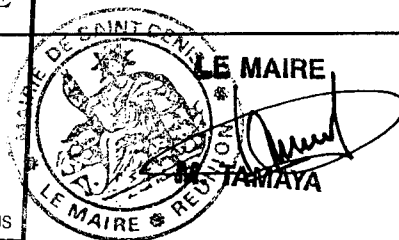
ARTICULATION :

COÛT ESTIME : Coût 1995 : 200 KF dont Ville : 100 KF - Etat (FIV) : 100 KF

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

16 OCT. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995

CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE

SAINT-DENIS	IDENTITE	
CULTURE	AMENAGEMENT ET FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT DE PROXIMITE : JEUMONT ART PLASTIQUE	1 e 1

PRESENTATION DE L'ACTION

Jeumont Art Plastique a trouvé une crédibilité et développé ses activités de manière significative durant l'année 1994.

L'action de Jeumont Art Plastique consiste à soutenir la création contemporaine réunionnaise (réalisée à la Réunion) en art plastique et dans tous les domaines artistiques ou s'avérera un lien. L'objectif de Jeumont Art Plastique est toujours de constituer un carrefour artistique libre et indépendant dans lequel les créateurs trouvent l'espace d'une création et d'une diffusion qui leur convient.

Les actions :

- Les ateliers de pratique artistique ouverts au public.
- Les éditions : catalogues, plaquettes... etc.
- Développement des ateliers photos.
- Les résidences d'artistes : accueil d'artistes extérieurs pour une indispensable émulation des idées et de l'action de création.
- Des emplois : structuration de l'Association.
- Formation : technique sur le thème de l'exposition d'arts visuels.
- Proximité : travail en relation avec les quartiers. En particulier avec le Butor, Commune Prima et Camp-Calixte.
- La Diffusion : le programme reste important pour 95 avec une dizaine d'expositions dont deux en trois collectives.

MISE EN OEUVRE

- Investissements prévus au plan de relance pour les deux sites.
- Assurer le fonctionnement avec l'ensemble des partenaires (associations comprises).

PILOTE Ville de Saint-Denis/Direction des Affaires Culturelles

PARTENAIRES D.R.A.C.
Associations de quartier

ARTICULATION

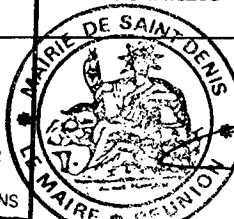
COUT ESTIME

Coût 1995 : 540 KF dont : Etat = 170 KF
FIV = 110 KF
Commune = 260 KF

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

Vu par le Conseil Municipal en séance du 06 OCT. 1995

16 OCT. 1995
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



LE MAIRE

M. TAMAYA

**CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
ANNEE 1995**

SAINT-DENIS	ACTIVITE/CITOYENNETE	
Est : DOMENJOD, BRETAGNE	ANIMATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	1 a 2 2

PRESENTATION DE L'ACTION :

Le quartier de Domenjod et de Ilet Quinquina compte trois plateaux noirs polyvalents, un boulodrome, et deux plateaux verts et la construction d'un terrain de football est prévu.

Le quartier de la Bretagne compte un plateau noir polyvalent, un boulodrome, un terrain de football et un bassin d'initiation à la natation.

Il s'agit de soutenir les associations sportives des deux quartiers, le CASE de Domenjod, le foyer de jeunes de la Bretagne afin qu'ils animent ces équipements en créant des équipes dans les différentes disciplines.

MISE EN OEUVRE :

Etroite collaboration entre le service des sports et les associations sportives existantes.

PILOTE : Service des Sports

PARTENAIRES : Association sportive de Domenjod
CASE de Domenjod
Collège des Mascareignes
Jeunesse et sports

ARTICULATION :

Prévention de la Délinquance

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

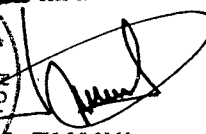
16 OCT. 1995


COUT ESTIME :

240 KF (Crédit FIV)

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995

LE MAIRE

M. TAMAYA



Janvier 1995

Saint-Denis, le 27 Septembre 1995

CONTRAT DE VILLE

MAISON DES ASSOCIATIONS

**FORMATION D'ELUS
ET BENEVOLES ASSOCIATIFS**

- BILAN 1995 -

◆ **Rappel de l'objectif 1995 :**

Cette action a pour objectif d'aider les bénévoles et responsables associatifs à affronter les contraintes liées à leur fonction (sensibilisation aux nouvelles réglementations, droits et obligations des dirigeants etc...).

D'autre part, à travers la participation des dirigeants à cette formation, les associations acquièrent plus d'assise tant sur le plan financier que celui du fonctionnement.

Former, conseiller, informer les élus et futurs responsables associatifs, c'est permettre le développement de la citoyenneté et de la démocratie dans les quartiers de la Commune.

Cette formation doit concerner 150 personnes par an.

◆ **Mise en oeuvre :**

- Plusieurs formules adoptées :

☞ une formation répartie en quatre modules de 20 heures chacun (80 heures au total) :

A - Vie associative : connaissance de la loi 1901, son histoire, son évolution, ses composants (statuts, rôles et fonctions des membres) droits et législation.

B - Les institutions et partenaires : qui sont-ils ? à qui s'adresser ? comment se présenter ? Le montage d'un projet.

C - Comptabilité/gestion : la gestion des associations (les écritures, le journal, le grand livre, le compte de résultat et bilan), les obligations administratives ...

D - Communication : quels types d'informations et à qui ? Comment mettre en place l'Assemblée Générale de l'Association et y présenter les différents thèmes (rapport moral, rapport financier ...).

☞ Mise en place de colloques, séminaires ...

☞ Des journées "infos" régulières dans chaque quartier.

- Formation ouverte aux élus et bénévoles associatifs mais également aux personnes susceptibles de prendre prochainement des responsabilités dans le milieu associatif.

◆ **Premier bilan :**

Depuis janvier 1995, une dizaine d'associations de jeunes et de quartiers (Camélias, Moufia principalement) a présenté 4 à 5 membres chacune pour suivre la formation.

Celle-ci s'est traduite par la mise en place de journées, de week-ends, et de soirées de travail.

Pour les trois mois à venir, de nouveaux stages (au minimum 4) sont en cours. Ceux-ci sont destinés à toutes les associations féminines de Saint-Denis en collaboration avec la Fédération "Femmes dans ma Ville", à des associations de quartier (la Source, le Brûlé, Bellepierre, Bois de Nèfles, Prima, Domenjod, la Bretagne) ainsi qu'à des associations de types culturelles et sportives (association de Vauban ...).

Au total environ 120 à 130 personnes seront formées en 1995, ce qui amène à penser que les objectifs seront pratiquement atteints.

◆ **Perspectives 1996 :**

- Poursuivre la formation par module (4 X 20 heures) pour les élus associatifs.
- Mise en place d'un atelier informatique (avec construction d'outils tels que budget type, proposition de méthodologie de projet, où l'utilisateur n'aurait plus qu'à rentrer ses propres données...).
- Elargir la formation à un public voulant acquérir des responsabilités dans la vie associative.
- Intervenir directement dans les écarts de Saint-Denis (le Brûlé, la Montagne, Saint-François, la Bretagne...) : formation décentralisée.
- Organiser des points "écoute-informations-conseils" dans chaque quartier une fois par mois en direction des responsables associatifs.

Modalités : Rendez-vous régulier (même jour, même heure tous les mois)

Lieux : Collectifs
Annexe de la Maison des Associations (ex : Domenjod).
Local du Chef de projet.

- Créer des ateliers de réflexion sur des problèmes d'actualités.